



**UNIVERSITE DE NANTES**  
**Institut d'Etudes Judiciaires**

\*\*\*

**Examen d'entrée à l'Ecole des Avocats du Grand Ouest**  
**Année 2015**

Date de l'épreuve : Mercredi 16 septembre 2015

Lieu : Amphi E

Durée : de 13h00 à 16h00

Matière : Epreuves écrites à caractère pratique

**Droit pénal général et spécial**

Les candidats résoudre le cas pratique suivant

Documentation :

Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés.

Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires.

## Code pénal autorisé

Manu sait que vous faites des études de droit, il vous consulte aujourd'hui pour tenter d'y voir plus clair à propos de sa situation pénale. Il vous rapporte les faits suivants qui le conduisent à vous solliciter.

Manu et Fredo viennent d'obtenir leur permis de conduire. Pour fêter cette réussite, Manu qui dispose d'un véhicule, invite son ami Fredo à faire quelques kilomètres pour aller ensemble prendre un verre en centre-ville. Dans quelques minutes, ils seront arrivés à destination, ils ne prennent pas la peine d'attacher leur ceinture de sécurité. Traversant un quartier résidentiel peu fréquenté, Manu au volant du véhicule accélère, mais perd rapidement le contrôle de sa trajectoire et va percuter un arbre. Les deux amis sont éjectés de l'automobile. Fredo est inconscient sur la chaussée, tandis que Manu très choqué mais conscient, prend peur et décide de rentrer à son domicile encore proche du lieu de l'accident. Arrivé chez lui, il s'évanouit.

Quelques minutes après l'accident, un riverain aperçoit le véhicule accidenté et un corps immobile. Il appelle les secours. Fredo est vivant, il est pris en charge et emmené à l'hôpital le plus proche où, sans examen complémentaire, le médecin urgentiste très occupé, décide de l'installer sous ventilation artificielle en attendant de pouvoir intervenir. L'état de santé de Fredo s'aggrave en quelques minutes, il décèdera cinq heures après son admission au service des urgences. Fredo avait subi du fait de l'accident un traumatisme pulmonaire que la mise sous oxygène a accentué.

Les policiers qui se sont également déplacés sur le lieu de l'accident, n'ont guère de difficulté pour identifier le propriétaire du véhicule et se rendent chez Manu. Ce dernier a repris ses esprits, mais quand il voit arriver les policiers, il s'affole. Alors que les policiers l'informent que son ami Fredo retrouvé inconscient a été dirigé vers les urgences de l'hôpital, ils lui demandent de décrire les conditions de l'accident. Manu décide de donner une version erronée des faits en masquant sa responsabilité. Il indique aux policiers que son ami Fredo était le conducteur de son véhicule, que lui et Fredo avaient convenu de conduire alternativement pour profiter chacun de leur nouveau permis de conduire. Il justifie par ailleurs son retour à son domicile par sa volonté d'alerter les secours, n'ayant pas sur lui de téléphone mobile au moment de l'accident, enfin, il précise qu'il a perdu connaissance quelques instants en arrivant chez lui.

Les policiers enregistrent cette déclaration et lui expliquent qu'ils reprendront contact avec lui. Ils l'incitent à consulter un médecin, puis à prendre contact avec sa compagnie d'assurance pour déplacer son automobile et faire une évaluation pour une éventuelle prise en charge pour réparation.

Après la visite des enquêteurs, Manu appelle le service hospitalier pour prendre des nouvelles de Fredo, son interlocuteur lui indique qu'il est inconscient et que les visites ne sont pas autorisées actuellement.

Manu se rend ensuite chez son médecin qui diagnostique quelques hématomes et une légère contusion aux vertèbres cervicales qui nécessiteront des examens complémentaires et des soins.

En sortant du cabinet médical, il appelle sa compagnie d'assurance en relatant la même version des faits que celle énoncée devant les policiers et en demandant une prise en charge de ses frais de remorquage et de réparation en l'absence selon lui, de toute responsabilité dans la survenue des dommages.

Mais, à la suite du décès de Fredo, les investigations reprennent pour mieux comprendre l'accident. Un examen approfondi des lésions subies par Fredo montre que celui-ci ne pouvait être le conducteur du véhicule au moment des faits. Cette révélation remet alors en cause le témoignage de Manu. Les enquêteurs lors d'une nouvelle audition, finissent par faire reconnaître à Manu qu'il était bien à l'origine de l'accident. La compagnie d'assurance informée de ce changement de version des conditions de l'accident, stoppe la procédure seulement enclenchée jusqu'alors, en vue de la prise en charge des frais de remorquage et de réparation de l'automobile.

Après vous avoir relaté ces faits, Manu vous demande que vous lui expliquiez quels risques il encourt d'un point de vue pénal et comment peut-il défendre ses intérêts. Vous argumenterez et justifierez chacune de vos réponses.

